## **DELIBERATION N°2024/41**

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le 06/11/2024

ID: 081-218100980-20241022-D\_2024\_41-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU TARN EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents

SEANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2024

Au Conseil municipal: 15

En exercice : 15 Présents : 12

<u>Présents</u>: José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, Mme Laura GANSEMAN, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO, conseillers municipaux.

<u>Excusé ayant donné pouvoir</u> : M. Julien AMALRIC, conseiller municipal, à M. Christophe MAURIES, premier adjoint.

Excusé: M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint.

Absente: Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale.

Madame Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance

Date de la convocation : 16/10/2024 Date d'affichage : 16/10/2024

<u>OBJET</u>: Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Economies d'Energie du Syndicat Départemental des Energies du Tarn (SDET) - Cinquième période.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

DELIBERE

## ART. 1

Le Conseil Municipal approuve la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

## ART.2

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que toutes pièces à venir.

## **DELIBERATION N°2024/41**

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le 06/11/2024

ID: 081-218100980-20241022-D\_2024\_41-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, José NUNES

\* 81 lo

La secrétaire de séance, Marie-Florence FARAL